

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur à compter du 01 mai 2025.

KUHNER SHAKER SARL a pour activité principale la vente et la location de dispositifs d'agitation pour l'industrie et la recherche.

KUHNER SHAKER SARL

Capital social : 100.000 €

Siège social : 44 avenue Paul Kruger, 69100 Villeurbanne, France.

RCS Lyon B 829 647 544

TVA FR50829647544

La société KUHNER SHAKER SARL peut être contactée :

- Par courrier : KUHNER SHAKER, 44 avenue Paul Kruger, 69100 Villeurbanne, France.
- Par courriel : office.fr@kuhner.com.
- Par téléphone : +33 (0)7 88 97 12 64.

### 1. Champ d'application.

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout contrat de vente de matériel et d'accessoires (ci-après le « **Matériel** ») conclu entre la société KUHNER SHAKER SARL (ci-après le « **Vendeur** ») et toute personne physique ou morale qui contracte en qualité de professionnel (ci-après le « **Client** »), désignées ci-après ensemble les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des Parties, elles constituent le cadre unique de la relation contractuelle entre les Parties et prévalent sur tout autre document et notamment les éventuelles conditions d'achat du Client.

Les présentes conditions générales sont expressément acceptées sans réserve par le Client qui reconnaît qu'elles lui ont été communiquées avant ou concomitamment à la commande, qu'il a pu en prendre parfaitement connaissance et qu'il renonce de ce fait à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou de toutes autres conditions.

Le Client déclare avoir pleine et entière capacité pour contracter avec le Vendeur. Le Client personne physique déclare être majeur et avoir la capacité juridique de conclure une vente. Lorsqu'elle est passée au nom et pour le compte d'une personne morale, la commande est réputée avoir été réalisée par une personne ayant capacité et pouvoir d'engager la personne morale.

Le Client déclare avoir la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du code de la consommation et contracter uniquement aux fins de son activité professionnelle.

### 3. Modalités de commande.

Pour toute première commande, le Client devra solliciter l'ouverture d'un compte. Le Client s'engage à fournir des données sincères et complètes et à ne pas porter atteinte, à

quelque titre que ce soit, aux droits de tiers, à mettre les données demandées à jour et à corriger de façon spontanée toutes éventuelles erreurs les affectant. Le Vendeur se réserve le droit de solliciter des justificatifs à tout moment.

Le bon de commande rédigé par le Client doit être fait par écrit et doit préciser toutes conditions et spécifications utiles.

Sur demande du Client, le Vendeur établit un devis valable pour une durée fixe indiquée sur ledit devis. Lorsqu'il est accepté par le Client et renvoyé par tous moyens au Vendeur, le devis produit l'ensemble des effets d'une commande. L'acceptation du devis emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales et forme le contrat de vente entre les Parties.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige présent ou passé, ce sans indemnité.

Le Client reconnaît qu'il lui a été communiqué les caractéristiques essentielles du Matériel préalablement à sa commande. Le Client effectue la commande sous sa seule et entière responsabilité et ne pourra pas se prévaloir d'une inadéquation du Matériel du fait d'une erreur ou d'une omission de sa part.

Il n'est pas possible pour une Partie de modifier la commande après la conclusion du contrat, sauf accord exprès et préalable de l'autre et, en tout état de cause, avant que la commande ne soit en cours de fabrication. La Partie qui souhaite modifier la commande doit en avertir l'autre par écrit. En cas d'absence de réponse de l'autre Partie dans un délai d'un (1) mois après réception de la demande de modification, la demande est réputée rejetée sans qu'aucun remboursement ni aucune indemnité ne soit due. Toute modification de la commande après la conclusion du contrat, acceptée par l'une et l'autre des Parties, est susceptible de repousser la date de délivrance prévue initialement, sans que la responsabilité du Vendeur puisse être retenue de ce fait, ce que le Client reconnaît et accepte.

Le Vendeur s'engage à informer le Client de tout événement rencontré susceptible de retarder la délivrance du Matériel, ainsi que de toute difficulté éventuelle dans la préparation de la commande.

Le Vendeur propose à la vente des pièces détachées de ses produits, que le Client peut acquérir séparément. La liste des pièces détachées disponibles peut être communiquée au Client sur simple demande.

Le client peut choisir d'installer lui-même les pièces détachées ou d'en confier l'installation à Kuhner shaker ou à un tiers de son choix.

Toute installation, qu'elle soit réalisée par le Client ou par un tiers, intervient de la seule responsabilité du Client et entraîne l'exclusion de la garantie commerciale, tant sur les pièces détachées concernées que sur le produit dans son ensemble si leur installation vient en altérer le fonctionnement.

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement, d'endommagement du produit ou de non-conformité résultant de l'installation des pièces détachées par un tiers.

Le Client assume l'entièvre responsabilité des conséquences d'une telle installation.

En cas d'annulation de sa commande par le Client après confirmation de sa commande, le Vendeur sera en droit de solliciter une indemnité (i) à hauteur de 30% (TRENTE POUR CENT) du montant total du prix de la commande pour les produits standards ou (ii) à hauteur de l'intégralité du prix de la commande pour les produits non standards ou SB2500. Le Client reconnaît qu'il ne peut bénéficier d'un droit de rétractation, ayant contracté en qualité de professionnel et pour les besoins de son activité.

#### **4. Prix et conditions de paiement.**

Les prix appliqués à la commande sont ceux figurant au devis émis par le Vendeur. Ils sont exprimés en euros (EUR) H.T. et T.T.C., au taux de TVA en vigueur. En cas de modification du taux de TVA applicable, le taux modifié s'appliquera de plein droit.

Les prix sont fixes et non révisables pendant toute leur durée de validité. Tout devis est valable strictement pendant le délai stipulé expressément sur le devis. Passé ce délai, les prix sont susceptibles de changer et un nouveau devis devra être établi.

Les factures sont payables dans le délai et selon les modalités expressément indiqués sur la facture. Tout acompte engage les Parties. Aucun paiement anticipé ne donnera droit à un escompte.

En cas de retard de paiement total ou partiel d'une quelconque somme due au Vendeur, une pénalité de retard à hauteur de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, calculée à partir du prix T.T.C. de la commande, sera appliquée de plein droit et sans formalité de mise en demeure préalable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client devient débiteur de plein droit à l'égard du Vendeur d'une indemnité forfaitaire de 40,00 EUR (QUARANTE EUROS) pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Vendeur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire, sur présentation de justificatifs.

#### **5. Réserve de propriété.**

Le Vendeur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix total de la commande par le Client, un droit de propriété sur le Matériel commandé.

#### **6. Délivrance et transfert des risques.**

Selon ce qui a été convenu entre les Parties, la délivrance du Matériel se fera selon les modalités suivantes :

- (i) Livraison par le Vendeur du Matériel commandé au lieu indiqué au préalable par le Client. Dans ce cas, le Vendeur procèdera à l'installation du Matériel.
- (ii) Livraison par un tiers désigné par le Vendeur du Matériel commandé au lieu indiqué au préalable par le Client. Dans ce cas, le Vendeur ne procèdera pas à l'installation du Matériel, le Client devant y procéder lui-même. A cet effet, il sera délivré des instructions d'installation du Matériel au Client, que ce dernier s'engage à respecter strictement.

Dans tous les cas, le Client s'engage à être représenté à la date et à l'heure indiquée au préalable par le Vendeur, afin de réceptionner le Matériel. En l'absence du Client ou d'un représentant, aucune livraison ne pourra être effectuée et les frais supplémentaires pour la livraison reprogrammée seront à la charge exclusive du Client. Le Client s'engage en outre à prévoir un espace suffisant et adapté pour recevoir, installer et stocker le Matériel. A défaut, le Vendeur ne pourra pas être tenu responsable de l'absence d'installation du Matériel.

Le Client est tenu de vérifier l'état du Matériel livré, au moment de la livraison. En cas de Matériel incomplet ou détérioré, le Client devra formuler à réception toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison du transporteur. Ces réserves devront être, en outre, confirmées au transporteur dans les trois (3) jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le transfert des risques intervient à la réception du Matériel par le Client.

#### **7. Garantie commerciale.**

Tout Matériel commercialisé par le Vendeur est couvert par une garantie commerciale d'une durée de cinq (5) ans à compter de la délivrance.

Cette garantie permet au Client de bénéficier d'un service après-vente sans frais supplémentaires (hors expertise par un tiers ou litige sur la garantie).

Pour mettre en œuvre cette garantie, le Client doit contacter le Vendeur en précisant les problèmes rencontrés. Il doit joindre à sa demande la facture d'achat du Matériel auprès du Vendeur et le numéro de série du Matériel ainsi que toutes informations utiles. Le Client s'engage à communiquer au Vendeur toute information ou document que celui-ci serait amené à lui réclamer dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie, et ce dans les meilleurs délais. Le Vendeur s'engage à répondre à la demande de mise en œuvre de la garantie dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la demande.

Le Vendeur vérifiera la réalité des problèmes rencontrés par le Client, afin d'en déterminer la cause et de déterminer si le cas est couvert par la garantie prévue au présent article. Du

fait de son expertise technique et de sa parfaite connaissance du Matériel, le Client reconnaît au Vendeur compétence pour procéder à toute expertise du Matériel.

Dans le cas où le Client contesterait le rapport du Vendeur, il lui appartient de désigner un expert compétent tiers afin de procéder à une expertise contradictoire amiable et d'en informer le Vendeur au préalable. Les frais de cette expertise par un tiers restent dans tous les cas à la charge exclusive du Client.

Ne sont notamment pas couverts par la garantie prévue au présent article toute panne ou tout problème résultant de l'un quelconque des cas suivants :

- modification, altération ou dégradation du Matériel par le Client ou par un tiers sans autorisation préalable du Vendeur, sauf cas d'usure normale ;
- non-respect des conditions de stockage, d'entretien, de nettoyage ou d'utilisation du Matériel ;
- installation de pièces détachées par le Client lui-même ou par un tiers désigné par ses soins,
- utilisation du Matériel dans des conditions non conformes à sa destination ;
- mise en œuvre tardive de la garantie commerciale, dans le cas où ce retard aurait entraîné des complications.

La garantie prévue au présent article ne couvre que le Matériel acheté auprès du Vendeur exclusivement, le Vendeur étant le fabricant de ce Matériel.

Dans le cas où le problème signalé par le Client est couvert par la garantie, le Vendeur procèdera à la mise en conformité du Matériel dans les meilleurs délais, sous réserve de la coopération du Client. Le Client s'engage notamment dans ce cas à autoriser le Vendeur, ses représentants et préposés et toute autre personne désignée par lui à accéder facilement aux locaux dans lesquels se trouvent le Matériel et à procéder à tout test jugé utile. Le Vendeur s'engage à respecter et à faire respecter toute consigne de sécurité particulière applicable telle que communiquée expressément par le Client.

En cas d'absence de coopération du Client, le Vendeur ne pourra en tout état de cause être tenu responsable de la non-exécution de ses obligations au titre de la garantie.

Le Client peut souscrire à un service de maintenance, en complément de la garantie prévue au présent article ou après expiration de cette dernière. Pour connaître des modalités de cette option, le Client est invité à contacter le Vendeur.

## **8. Garantie des pièces détachées**

Les pièces détachées sont garanties pendant une durée d'un (1) an à compter du jour de l'installation par le Vendeur, étant rappelé que ne sont garanties que les pièces installées par le Vendeur.

## **9. Responsabilité du Vendeur.**

Tous les Matériels vendus par le Vendeur sont couverts exclusivement par la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du code civil, ainsi que par la garantie commerciale stipulée à l'article 6 ci-dessus. Toute garantie ne s'applique sur le territoire français exclusivement et ne couvre que le Matériel qui est devenu régulièrement la propriété du Client, la facture d'achat tenant lieu de justificatif de ladite régularité.

Le Client reconnaît qu'il effectue la commande sous sa seule et entière responsabilité et ne pourra se prévaloir d'une inadéquation du Matériel à ses attentes du fait d'une erreur ou d'une omission de sa part. Notamment, le Client déclare connaître le Matériel proposé et ses caractéristiques essentielles.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être retenue et toute garantie est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou par un tiers résultant d'une erreur ou d'une omission dans la commande du fait du Client, de toute utilisation du Matériel dans des conditions non conformes (notamment non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien) ou dangereuses, ou d'un défaut d'entretien ou de surveillance du Matériel ou en cas de stockage inapproprié du Matériel. Toute garantie est également exclue dès lors que le Matériel a été, après achat, modifié, altéré ou détérioré d'une quelconque façon, y compris en cas de dysfonctionnement, d'endommagement ou de non-conformité résultant de l'installation de pièces détachées par le Client ou par un tiers.

De façon générale, la responsabilité du Vendeur est exclue dans les cas prévus aux présentes ou en cas de faute ou de négligence imputable au Client, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou en cas de force majeure telle que définie à l'article 13.6 ci-dessous.

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable en cas de dommages indirects subis par le Client, ce entendu de façon non exhaustive par le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaires, la perte de bénéfice, la perte d'exploitation, la perte de production, la perte d'opportunités ou l'atteinte à l'image et à la réputation.

Le Client garantit le Vendeur contre toute action menée par un tiers qui aurait une cause étrangère aux garanties auxquelles le Vendeur est tenu.

En tout état de cause, si la responsabilité du Vendeur est retenue pour quelque raison que ce soit, sa garantie sera limitée au montant hors taxes payé par le Client au titre de la commande concernée par la réclamation.

## **10. Assurance.**

Le Vendeur a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle numéro 127 111 057 auprès de la compagnie d'assurance MMA IARD Assurance Mutuelles. Ce contrat couvre aussi bien les conséquences de la responsabilité contractuelle du Vendeur à l'égard du Client que celles résultant de la responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle du Vendeur.

## **11. Non-exclusivité.**

Les présentes ne sont pas conclues à titre exclusif, ce pour aucune des Parties.

## **12. Propriété intellectuelle.**

Les présentes conditions générales n'opèrent aucune cession de droits de propriété intellectuelle au Client.

Tous les textes, images et logos sur l'ensemble de la documentation fournie par le Vendeur font l'objet d'une protection par le droit d'auteur. Ces droits sont réservés pour le monde entier. Il est par conséquent interdit à toute personne de copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, traduire, extraire, représenter, reproduire, publier, céder, concéder, transférer ou exploiter de toute autre manière les éléments précités, toutes ces utilisations étant susceptibles de constituer une contrefaçon.

Le Vendeur demeure seul titulaire de son savoir-faire.

Dans le cas où le Matériel commandé met en œuvre l'objet d'un brevet détenu par le Vendeur, ce dernier autorise le Client à utiliser et détenir aux fins d'utilisation le produit ou procédé breveté sans que cela ne puisse être interprété comme une cession ou licence de tout ou partie des droits sur le brevet concerné.

En cas de saisie-contrefaçon sur demande d'un tiers dans les locaux du Client et portant sur le Matériel, le Client s'engage à en informer immédiatement le Vendeur et à lui communiquer copie de tout document y afférent.

Le Vendeur s'interdit de revendiquer un quelconque droit sur les produits ou résultats obtenus par le Client grâce à l'utilisation du Matériel.

## **13. Modification des conditions générales.**

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. La commande est soumise aux conditions générales en vigueur au moment de la passation de la commande. Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes autres conditions générales précédemment acceptées par le Client concernant le même objet.

## **14. Données personnelles.**

### **14.1. Objet du traitement**

En qualité de responsable de traitement, nous pouvons être amenés à collecter et traiter des données à caractère personnel. Nous nous engageons à respecter la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles et notamment le Règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données que nous collectons dans le cadre de notre activité sont enregistrées et traitées dans un fichier clients.

Ce fichier nous permet de :

- Gérer les commandes, réservations et paiements.
- Assurer le support client.
- Mener des opérations de marketing (fidélisation, promotions) et adresser des publicités sur nos activités et nos nouveautés par courriel auprès de nos clients qui ne s'y sont pas opposés.

### **14.2. Bases légales des traitements**

- Gestion des commandes : la base légale du traitement est l'exécution d'un contrat (*article 6.1.b du Règlement européen sur la protection des données*).
- Envoi de sollicitations commerciales à nos clients professionnels : la base légale du traitement est l'intérêt légitime de la société (*article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données*), à savoir la prospection commerciale à des professionnels.
- Analyse et opérations marketing (améliorer le service selon les préférences, besoins et usages de nos clients, réalisation d'enquêtes auprès de nos clients, évaluation de l'efficacité de nos campagnes marketing) : la base légale du traitement est l'intérêt légitime de la société (*article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données*), à savoir améliorer nos services et les adapter aux besoins et usages de nos clients.
- Tenue de la comptabilité impliquant la conservation des données pour une période de 10 ans : la base légale du traitement est l'obligation légale (*article 6.1.c du Règlement européen sur la protection des données*).

### **14.3. Catégorie de données**

- Identité : civilité, nom, prénom, adresse professionnelle, numéro de téléphone, adresse électronique, code interne de traitement permettant l'identification du client, données relatives à l'enregistrement sur des listes d'opposition.
- Données relatives aux commandes : numéro de la transaction, détail des commandes, montant des commandes, données relatives au règlement des factures (règlements, impayés, remises).
- Données relatives aux moyens de paiement, selon le mode de paiement choisi.

### **14.4. Destinataires des données**

Nos services clients et facturation sont destinataires de l'ensemble des catégories de données.

### **14.5. Durée de conservation des données**

- Données nécessaires à la gestion des commandes et à la facturation : pendant toute la durée de la relation commerciale et dix (10) ans au titre des obligations comptables.

- Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation et à la prospection : jusqu'à opposition du client.
- Données relatives aux moyens de paiement : nous ne conservons pas ces données ; elles sont immédiatement supprimées dès le règlement des sommes dues.
- Données concernant les listes d'opposition à recevoir de la prospection : trois (3) ans.

#### **14.6. Vos droits**

Si vous ne souhaitez plus recevoir de la publicité de notre part (exercice du droit d'opposition), contactez-nous par courriel ou par courrier.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter :

- par voie électronique : office.fr@kuhner.com.
- par voie postale : KUHNER SHAKER, 44 avenue Paul Kruger, 69100 Villeurbanne, France.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : cnil.fr/fr/plaintes.

#### **15. Dispositions diverses.**

##### **15.1. Preuve**

Les registres informatisés du Vendeur constituent des copies fidèles au sens de l'article 1379 du code civil et sont considérés par les Parties comme preuve des communications, paiements et transactions intervenus entre les Parties.

Le Client accepte expressément la transmission de factures sous format électronique.

Le Client accepte expressément la conclusion de contrats par voie électronique. Les Parties reconnaissent à la signature électronique ou numérisée la même valeur que la signature manuscrite et renoncent à tout recours à ce titre.

##### **15.2. Cession**

Le Vendeur peut céder librement les droits et obligations découlant des présentes conditions générales et de tout contrat de vente régi par les présentes, et ce notamment en cas de changement de contrôle ou de cession totale ou partielle d'activité.

##### **15.3. Indépendance**

Les Parties déclarent être indépendantes financièrement et juridiquement l'une de l'autre et rappellent ne pas vouloir constituer de groupement de fait ou de droit.

##### **15.4. Non-renonciation**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'une défaillance ou d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ou légales ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette défaillance ou de ce manquement.

##### **15.5. Nullité d'une clause**

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des conditions générales qui demeureront en vigueur.

##### **15.6. Force majeure**

Tout cas de force majeure dispense les Parties de leurs obligations, sauf obligation de paiement d'une somme d'argent, sans indemnités et ce pendant toute la durée de l'événement.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du code civil et tel que défini par la jurisprudence.

Si l'événement de force majeure se prolonge pendant plus de trente (30) jours, le contrat concerné pourra être résilié de plein droit sans indemnité pour l'une ou l'autre des Parties.

##### **16. Langue du contrat.**

La langue des présentes conditions générales est le français. En cas de doute sur l'interprétation d'une stipulation, la version française fait foi.

##### **17. Loi applicable.**

**Les présentes conditions générales et tout contrat régi par les présentes sont soumis à la loi française.**

##### **18. Juridiction compétente.**

**Tous les litiges relatifs à la formation ou à l'exécution d'une vente régie par les présentes conditions générales relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Lyon, France, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en cause, en garantie ou procédure de réfééré.**